RÉPONSE

A l'Imprimé anonyme, intitulé :
AVIS AUX PEUPLES.

RÉPONSE

A l'Imprimé anonyme, intitulé : Avis aux Peuples.

Il n'y a point de querelle entre le Roi & les Parlements, mais il y en a une férieufe entre ceux-ci & les Miniftres.

Les Miniftres font faire au Roi des fottifes, les Parlements en avertiffent le Roi, & les Miniftres cachent au Roi ce que difent les Parlements.

Les Miniftres volent le Roi & la nation, & comme il n'y a pas le fou dans les coffres du Roi, les Miniftres veulent écrafer le peuple d'impôts.

Les Parlements, qui parlent pour le peuple, s'oppofent à ce que le peuple foit écrafé d'impôts : les Miniftres ne voulant pas être gênés par les Parlements, veulent détruire les Parlements.

Les Parlements, loin d'être les tyrans du peuple, le protegent contre la tyrannie & la vexation des Intendants & autres prépofés du gouvernement.

Si les Parlements font au-deffus du peuple, les juges qui pourroient prendre leurs places feroient trop au-deffous de lui.

Les Miniftres mentent en difant que le Roi ne demande pas d'impôts, car ils en demandent pour lui. Ils demandoient la fubvention territoriale & le timbre ; le roi a éprouvé de

la réſiſtance à l'aſſemblée des Notables & au Parlement de Paris. Les Miniſtres, ſous le nom du Roi, ont exilé le Parlement de Paris à Troyes ; ce Parlement a éclairé la religion du Roi : le Parlement a été rappellé, & les deux édits ont été retirés.

Les Miniſtres mentent quand ils diſent que le peuple n'a pas beſoin d'interprétes auprès du Roi, parce que le Roi ne connoît pas les beſoins du peuple, & que ſes Miniſtres les lui cachent.

Les Parlements ſe ſont oppoſés aux Aſſemblées provinciales, parce que les Intendants & les gens puiſſants auroient empêché le peuple d'y étre entendu, & qu'on leur donnoit trop de pouvoir.

Les Miniſtres mentent quand ils diſent que le Roi veut l'aſſemblée des Etats Généraux, & que les Parlements, qui demandent cette aſſemblée, la craignent.

Le Roi peut bien la deſirer, mais ce ſont ſes Miniſtres qui la craignent, parce qu'ils ont peur que leur conduite ne ſoit dévoilée, & d'être punis par les Etats Généraux. Les Parlements la demandent, parce que n'étant coupables d'aucuns vols, ils n'ont rien à craindre.

Les Miniſtres mentent quand ils reprochent aux Parlements de n'avoir jamais parlé contre la taille. Malheureuſement pour le peuple, cet impôt n'eſt pas aſſujetti à l'enregiſtrement, ſans cela les Miniſtres ne l'euſſent pas augmenté ſi conſidérablement (1).

(*) Le parlement de Dijon expoſoit dans ſes remontrances du 4 avril dernier, que l'excès des impôts connus ſous le nom de taille & autres acceſſoires de la taille, avoit porté

Les Miniſtres mentent en diſant que les Parlements rendoient mal la juſtice, & que les Grands Bailliages la rendroient mieux qu'eux. C'eſt une injure qui ne pouvoit ſe trouver que dans un libelle ſemé par des agens ſubalternes ; auſſi l'a-t-on trouvé dans la boue (1) ; c'eſt le ſort que méritoient & l'ouvrage & l'auteur.

Les Miniſtres ont raiſon de dire que le peuple ne doit pas faire cent lieues pour être jugé ; mais dans le nouveau plan, les Miniſtres obligent le peuple à aller ſe faire juger dans des Bailliages, & ſuppriment les juſtices des villages, qui ſouvent ſuffiſoient au peuple, & ne le forçoient pas de quitter ſon domicile. Si les frais de juſtice aux Parlements ſont conſidérables, c'eſt parce que les Miniſtres ont accablé d'impôts la claſſe des plaideurs, par le papier & parchemin timbré, le contrôle des actes & des exploits, les 8 ſous pour livre des droits de greffe, les 3 & 8 ſous pour livre des épices, le contrôle des dépens & 8 ſous pour livre ; tous ces impôts faiſant plus de la moitié des frais de chaque procès.

Les Miniſtres mentent quand ils diſent que le peuple n'obtient pas juſtice des Parlements contre les Conſeillers & Préſidents.

C'eſt contre les gens puiſſants & protégés que le peuple ne peut obtenir juſtice, & les Mi-

le découragement parmi les cultivateurs de la Bourgogne ; il ſe plaignoit de ce que l'édit du mois de février 1780, portant fixation du brevet de la taille de chaque généralité, ne lui avoit point été adreſſé ; « ſi ces repréſentations » ont été inutiles, c'eſt aux miniſtres qu'il faut s'en pren- » dre, & auxquels on a toujours à reprocher de vouloir écraſer » le peuple d'impôts ».

(**) Les exemplaires de l'avis au peuple ſe ſont trouvés épars dans les rues.

nistres font casser au conseil du Roi les arrêts que les Parlements rendent en faveur du peuple contre cette sorte de gens.

Voilà donc à quoi se réduit la querelle.

Le peuple & les Parlements sont d'un côté, les Ministres sont de l'autre, le Roi reste au milieu.

Les Parlements & le peuple demandent justice & veulent que le Roi regne par la loi, pour le bien des peuples.

Les Ministres ne veulent pas que la justice soit rendue, ils veulent que le Roi regne par leur volonté & leur caprice, pour le malheur des peuples.

Les Parlements & le peuple veulent que le Roi de France soit un Roi, qu'il tienne sa parole, qu'il soulage ses peuples, qu'il voie clair & qu'il ne se laisse pas voler.

Les Ministres veulent que le Roi soit un despote, qu'il ne tienne pas sa parole, qu'il foule ses peuples d'impôts, parce que cela doit profiter aux Ministres.

Le Roi qui est au milieu, est bon, il n'a de volonté que la Justice; mais il est entouré de menteurs, il ne connoît pas la vérité; personne ne peut lui parler sans avoir parlé d'abord aux Ministres. La bouche impure de ceux-ci corrompt la vérité. Les Intendants & Commandants instruisent la Cour de ce qui se passe, ils font deux lettres: l'une contient la vérité, celle-là est pour les Ministres; l'autre déguise la vérité, c'est celle qu'on montre au Roi.

Dans les villes de Parlement, on se plaint des nouveaux édits, parce que les habitants de ces villes voient tous les jours de plus près

les efforts multipliés que les Parlements ont toujours fait pour que le peuple ne ſoit pas écraſé.

Dans les petites villes & dans les campagnes, on n'eſt pas plus ſot que dans les grandes villes. Par-tout on ſouffre des impôts qui ſont établis; par-tout on frémit des impôts dont on eſt menacé, & qui ſeroient bientôt exigés ſans la réſiſtance des Parlements, & par-tout enfin, la nation montre une énergie néceſſaire pour repouſſer les entrepriſes odieuſes des Miniſtres.

Toute cette querelle ne peut être décidée que par les Etats Généraux. Les aſſembler, voilà le vrai bienfait que le Roi doit à ſes peuples.

819